

Image not found or type unknown



## Renonciation d'héritage ou pas?

Par **eliza74**, le **16/07/2008** à **13:51**

bonjour  
suite au décès de mon beau-père ,mon mari se trouve face à un héritage comportant 70 000 euros de dettes et une voiture prise à crédit à son nom;  
mon beau-père n'ayant aucun bien immobilier,mon mari doit-il forcément faire une renonciation d'héritage ?  
si oui qu'elles seront les conséquences pour les descendants à savoir nos 2 enfants?  
y'a-t-il des frais ? et quelles sont les meilleures démarches à faire pour ce qui concerne le véhicule?  
merci de votre réponse